

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/108

Objet : Mise en place d'une réglementation de stationnement et de circulation

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPEES,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de Monsieur DE SOUSA Samuel en date du 20 avril 2026,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de remplacement d'un support Enedis, rue du 11 Novembre à SAINGHIN-en-WEPPEES, par INEO – 304 rue de la Voyette à LESQUIN (59812) pour le bénéfice d'ENEDIS. Il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules aux droits des travaux. La circulation sera alternée manuellement par des feux tricolores. **Cette mesure prendra effet à partir du 27 avril 2026 et pour une durée de 30 jours.**

Article 2 : Une voie de circulation sera supprimée à l'occasion des travaux.

Article 3 : Le chantier en cours devra être, chaque soir et week-end, protégé et signalé par des panneaux de signalisation aux normes en vigueur et de ne pas gêner la circulation des piétons.

Article 4 : La signalisation et la pré-signalisation seront mises en place par l'Entreprise INEO.

Article 5 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

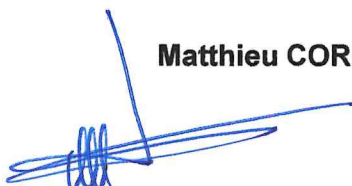
Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,**
- Mme la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée,**
- M. Le Directeur de l'Entreprise INEO,**
- La Police Municipale,**
- Aux archives municipales**

Fait à SAINGHIN-en-WEPPEES, le 21 avril 2026

Le Maire,

Matthieu CORBILLON



A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the name 'Matthieu CORBILLON'.